

Éditorial



FRANÇOIS BAROIN
président de l'AMF

L'AMF mobilisée

Le Bureau exécutif de notre association a présenté lors de sa conférence de presse du 19 janvier dernier notre agenda 2016, très rempli car ce sera une année à forts enjeux.

L'AMF continuera plus que jamais d'être un espace d'échanges, une source de propositions et une force d'entraînement sur tous les sujets qui vous préoccupent, qu'ils soient majeurs (baisse des dotations, réforme de la DGF, nouvelle organisation territoriale, inflation normative...) ou plus particuliers (commande publique, aménagement et urbanisme...).

Nous organiserons aussi à l'AMF tout au long de l'année de nombreuses Rencontres techniques sur des sujets très variés comme la décentralisation du stationnement payant, les communes nouvelles, la valorisation des initiatives locales (comme la Journée citoyenne), l'application de la loi NOTRe dans les domaines de l'eau-assainissement et des déchets, les politiques locales de l'emploi, les communes littorales, l'avenir de la filière des emballages, etc.

Enfin, nous présenterons en exclusivité au Congrès un ouvrage de réflexion sur la commune au 21^e siècle grâce au concours de personnalités éminentes et nous élaborerons, pour la fin de l'année, une contribution de l'AMF pour

***Notre Congrès
interviendra à point
nommé pour faire
entendre nos
propositions dans le
cadre de la
préparation de la loi
de finances***

interpeller les futurs candidats à l'élection présidentielle. Au 1^{er} rang de nos préoccupations demeure bien entendu la situation financière de nos collectivités et ses impacts sur le niveau d'investissement et sur la situation économique des entreprises concernées. Il y a urgence. Or, le déni est toujours en cours s'agissant de la situation de nos communes et intercommunalités malgré nos alertes nationales et locales répétées.

Quelques mesures contenues dans le PLF 2016 sont intéressantes mais sont encore très loin d'être à la hauteur du problème. En filigrane, se profile la dette non comptable des investissements indispensables reportés sur les générations futures. Quant à l'amélioration qualitative du patrimoine (accessibilité, efficacité énergétique...), voire simplement son entretien, les contradictions sont majeures entre des lois d'affichage toujours plus « ambitieuses » et les moyens affectés pour y répondre.

Ce sera à l'évidence l'enjeu majeur de notre prochain Congrès (31 mai – 2 juin) qui interviendra à point nommé pour faire entendre nos propositions dans le cadre de la préparation de la loi de finances pour 2017. Faisons donc de 2016, grâce à notre mobilisation, une année utile pour nos collectivités et pour nos concitoyens !